

Rapport de la Commission ad hoc concernant le Préavis Municipal N°38-2015

Demande d'octroi d'un crédit de Frs. 95'000.- (nonante cinq mille) pour le financement de la rénovation de l'appartement 4,5pc au Chemin de la Cavenettaz à Cugy

Composition de la Commission ad hoc	
Alain Pahud	Membre
Jean-Louis Genre	Membre
Philippe Vallélian	Membre-Rapporteur

Date de la réunion		
7.01.2015	13.01.2015	20.01.2015
	✓	✓
✓	✓	✓
✓	✓	✓

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

1. Préambule

La commission ad hoc remercie Monsieur le Municipal Philippe Flückiger (dicastère des bâtiments) pour ses explications.

2. Objet du préavis municipal N 38-2015

Le présent préavis demande au Conseil Communal l'octroi d'un crédit de Frs.95'000.- pour le financement de la rénovation de l'appartement 4,5 pc, de 85m² balayables, situé dans le bâtiment scolaire de la Cavenettaz au chemin de la Cavenettaz 37 à Cugy

3. Analyse de la commission ad hoc

- De manière générale, sur l'ensemble des devis analysés, la commission estime que ces prix peuvent être revus à la baisse, néanmoins la commission ad hoc fait confiance à la municipalité, et au technicien communal pour un suivi rigoureux tant que technique et financier.
- Il est à signaler que la commission ad hoc se prononce sur seulement sur 1 devis par maître d'état et avec les informations et réponses de la Municipalité quant aux différentes estimations de la récapitulation financière.
- Pour des prochaines commissions, afin de pouvoir remplir pleinement son travail, il serait agréable de pouvoir présenter aux futures commissions ad hoc 3 devis par maitres d'états.

- Une vigilance particulière devra être spécialement observée au niveau de la coordination entre l'entreprise de désamiantage et l'installateur sanitaire pour éviter une pollution de l'air.
- Pour les sanitaires et WC, la ventilation pourrait être améliorée soit par dépression d'air ou par une ventilation électrique. Ce point devrait être revu avant le début des travaux.
- La création de la nouvelle porte fenêtre à la cuisine/salon, aurait pu être équipée d'un store pour s'harmoniser avec le reste des fenêtres de l'appartement, comme isolation thermique, et également comme mesure de sécurité. Nous souhaitons également que ce point puisse être revu avant le début des travaux.
- Dans le nouveau contrat de bail à loyer devra figurer « Appartement de fonction ».
- Un garage attenant utilisé par les anciens locataires, qui actuellement a été « repris » par la commune aurait pu faire partie intégrante de cet appartement de fonction, et qui aurait apporté un plus indéniable, bien évidemment ceci avec une légère augmentation du loyer, qui pour rappel est fixé à Frs 1200.- par mois / charges en plus.

4. Conclusion

Faisant suite aux diverses remarques et propositions mentionnés ci-dessus, la commission ad hoc vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, d'accepter le préavis municipal N°38-2015.

Cugy , le 24 janvier 2015

Jean-Louis Genre

Alain Pahud

Philippe Vallélian